

COMPTE-RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mai à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean de Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, place des tilleuls, sous la présidence de Michel ISAÏE, Maire.

Etaient présents : ISAÏE Michel, VOLATIER Valérie, SCHMID Cédric, NASSOY Jocelyne, LACOT Olivier.

Etaient excusés : COTHEREAU Claude (pouvoir à Valérie VOLATIER), OVAERE Robert, VIDAL Pierre-Jean (pouvoir à Cédric SCHMID).

Secrétaire de séance : Valérie VOLATIER.

Nombre de membres en exercice : 8
Membres qui ont pris part à la délibération : 5 (+ 2 pouvoirs)

Date de la convocation : 06/05/2025
Date d'affichage : 19/05/2025

Ordre du jour :

- Régie de recettes camping municipal saison 2025
- Organisation journée citoyenne 17 mai
- Rapport des commissions et des délégués aux structures intercommunales.
- Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2025 est approuvé et signé des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : avenant à la convention d'exploitation du point de vente du camping municipal (montant HT de location annuelle erroné) et désignation des remplaçants d'Yves GALEA en tant que délégué à la commission de contrôle de liste électorale et au SIVU RPI Vallée des Vaux (point évoqué RC du 10 avril). Le conseil municipal accepte de délibérer sur ces deux points.

1ère délibération - n°15 /2025

OBJET : ÉLU EN CHARGE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission d'Yves GALEA qui avait été désigné élu titulaire en charge de la commission de contrôle de la liste électorale, il y a lieu de le remplacer dans cette fonction et d'informer le Sous-Préfet de Chalon-sur-Saône qui désigne les membres de cette commission par arrêté.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, sont désignés comme élus chargés de la commission de contrôle de la liste électorale :

- Pierre-Jean VIDAL, titulaire (ancien suppléant désigné).
- Jocelyne NASSOY, suppléante.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 19/05/2025
Et publication le 19/05/2025- ID 071-217104306-20250514-D15_25-DE*

2° délibération - n°16 /2025

OBJET : DÉLÉGUÉ SIVU RPI VALLÉE DES VAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la démission d'Yves GALEA qui avait été désigné délégué du SIVOM de la Vallée des Vaux (aujourd'hui SIVU RPI de la Vallée des Vaux), il y a lieu de le remplacer dans cette fonction.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, Claude COTHEREAU est désigné délégué titulaire du SIVU RPI Vallée des Vaux.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 19/05/2025
Et publication le 19/05/2025- ID 071-217104306-20250514-D16_25-DE*

3^e délibération - n° 17/2025

OBJET : AVENANT CONVENTION D'EXPLOITATION POINT DE VENTE CAMPING MUNICIPAL - SAISON 2025 - MONTANT LOCATION HT

Vu la convention d'exploitation du point de vente du camping municipal saison 2025 validé par le conseil municipal le 7 novembre 2024,

Considérant l'erreur du taux de TVA y figurant (10 % au lieu de 20%), il y a lieu de modifier le montant de la location annuelle HT pour la saison 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, fixe à 8 250 € HT, soit 9 900 € TTC, le montant de la location pour la saison 2025 de la guinguette du camping municipal.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 19/05/2025
Et publication le 19/05/2025- ID 071-217104306-20250514-D17_25-DE*

Le loyer sera réglé mensuellement comme indiqué sur la convention signée fin 2024, 1 650 € HT, 1 980 € TTC/mois.

4^e délibération - n° 18 /2025

OBJET : RÉGIE DE RECETTES AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2025.

Vu l'arrêté de création d'une régie de recettes pour les droits d'entrée au camping municipal, sur proposition de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de nommer un régisseur de recettes pour les droits d'entrée du camping municipal pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2025.

Les régisseurs seront ensuite nommés par arrêté du maire.

*Certifié exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Chalon sur Saône le 19/05/2025
Et publication le 19/05/2025- ID 071-217104306-20250514-D18_25-DE*

ORGANISATION JOURNÉE CITOYENNE 17 MAI

Nombre de participants prévu : 16 hommes + 11 femmes + 1 enfant.

Activités prévues : plantation des fleurs, nettoyage de l'aire de jeux du camping, mise en place des panneaux d'affichage, enrochement camping, finir travaux hangar, fontaine et lavoir à nettoyer, entretien de sentiers et fossés.

Rendez-vous a été donné sur la Place des Tilleuls à 8 h 30. Une petite collation sera offerte aux participants à la guinguette du camping le soir.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

CCAS : la commission se réunira le mercredi 21 mai à 19 h pour évoquer l'organisation du traditionnel banquet du 14 juillet, bien faire une convocation. Des propositions de menus seront demandées à la guinguette du camping et les desserts proposés par la boulangerie du village.

Voirie : l'entretien et l'encombrement des cheminements piétonniers à divers endroits est évoqué, conseil sera pris auprès de la DRI.

QUESTIONS DIVERSES

- Appel de ce jour de Vin et chocolats, dégustation des coffrets de fin d'année prévue le 23 mai, deux élus de St Jean de Vaux devraient être présents.
- Une soirée Burger est prévue devant la boulangerie mercredi 4 juin Place des Tilleuls.
- Un concours de pétanque est prévu le dimanche 8 juin sur le terrain de Liboureau.
- Prochaine séance de conseil municipal le jeudi 12 juin à 20 h.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20 h 50.

